

## **COMMUNE D'ARDOIX**

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 NOVEMBRE 2018 A 20 H 30</b></p>
--

### **- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS**

Une procédure adaptée a été mise en place pour les travaux d'aménagement sécuritaire de la traversée de Chamas. Le conseil municipal approuve le choix de l'entreprise SARL DSN TPL de Saint-Romain d'Ay pour un montant de 370.414,91 € TTC et autorise la Maire à signer le marché avec celle-ci.

### **- CLECT**

Le Conseil Communautaire a pris une délibération concernant le montant des attributions de compensation de chaque commune pour les exercices 2018 et les suivants. La commune d'Ardoix bénéficiera d'un reversement par Annonay Rhône Agglo. Pour valider ces montants, le Conseil Municipal prend la délibération correspondante.

### **- MODIFICATION DES STATUTS D'ANNONAY RHONE AGGLO – PRISE DE COMPETENCE EAU POTABLE**

Annonay Rhône Agglo a obligation de prendre compétence sur l'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Toutefois, elle propose d'anticiper cette échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin d'étudier ce fonctionnement avant l'échéance. Le syndicat existerait toujours pour gérer les réseaux qui dépassent le territoire de l'agglo. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cette prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **- SYSTEME DE VIDEO PROTECTION**

Un audit est en cours de réalisation et devrait être finalisé d'ici fin novembre.

### **- BATIMENTS COMMUNAUX**

#### MATERIEL BIBLIOTHEQUE

Sylvie Bonnet rappelle le projet d'acquisition d'un logiciel et d'un ordinateur pour le Coin du Lecteur afin que toutes les bibliothèques aient les mêmes outils dans le cadre de leur mise en réseaux. Annonay Rhône Agglo a décidé de prendre en charge l'achat du logiciel.

#### DEPOT COMMUNAL

L'architecte travaille actuellement sur les plans et présentera un projet prochainement.

#### CASERNE DES POMPIERS

Une délégation de pompiers s'est présentée en mairie concernant un projet de fusion des casernes entre les communes de Saint-Romain d'Ay, de Préaux, de Saint-Jeure d'Ay et de Quintenas.

Le lieu du projet pourrait être à Brénieux sur la commune de Saint-Romain d'Ay. Ce centre permettrait de mutualiser le matériel et de disposer de moyens plus importants notamment avec la possession d'un VSAB. S'agissant d'une compétence d'Annonay Rhône Agglo, le SDIS doit rencontrer l'agglo. Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable pour travailler sur cette étude.

#### LOGICIEL CIMETIERE

Le Conseil Municipal décide de retenir la société des Inforoutes de l'Ardèche à Saint Agrève pour l'achat du logiciel cimetière (avec le paramétrage et les frais de formation ainsi que la reprise des données depuis le logiciel actuel) soit pour un montant de 2 562 € TTC. Les frais annuels de maintenance et assistance s'élèvent à 273.04 € TTC.

## RESTAURANT

Nous avons été contactés par les anciens gérants du restaurant « La Mule à Jo » car selon le protocole d'accord signé, les gérants avaient réglé les six derniers mois de leurs loyers. Mais la trésorerie a imputé ces derniers montants sur d'autres échéances. Il convient, à présent, de procéder à la régularisation comptable.

### **- ORDURES MENAGERES**

Concernant l'implantation des conteneurs semi-enterrés, une réunion publique sera organisée à ce sujet début 2019.

### **- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

#### - USVA

Nous attendons des informations concernant l'éventuel achat d'une tondeuse (entre trois communes) dans le cadre de l'opération 0 pesticide.

### **- VOIRIE**

#### **ARRET DE BUS LE RAPOT**

Un marquage au sol sera réalisé sur la route départementale et des panneaux de signalisations seront posés. Cet arrêt concerne une dizaine d'enfants aujourd'hui.

### **- ESPACE BUVETTE**

Le bâtiment de l'espace buvette situé au lieu-dit « Le Grand Champ » a été endommagé le lundi 12 novembre 2018 suite aux vents violents. Sylvie Bonnet propose de rencontrer toutes les associations pour parler du devenir de ce bâtiment. La date du lundi 3 décembre 2018 à 19 heures en mairie est retenue.

### **-DIVERS**

#### **VIREMENTS DE CREDITS**

Des mouvements comptables sont opérés selon la délibération modificative n° 5.

#### **PROJET D'HABITAT DAUPHINOIS**

Le permis de construire n'est toujours pas déposé à ce jour.

#### **ADIS**

Une rencontre a eu lieu avec ADIS le jeudi 25 octobre à 14 h 30 pour le devenir du bâtiment HLM existant. Un courrier de la mairie exposant la situation actuelle et le délabrement du bâti existant leur a été adressé. Les mises aux normes et réhabilitation étant trop coûteuses, ils souhaitent travailler sur un futur projet.

#### **LISTE ELECTORALE**

Un répertoire électoral unique est en cours de création. Chaque électeur aura désormais un numéro afin d'éviter les doublons qui peuvent exister actuellement. Cette nouvelle réforme repose essentiellement sur le contrôle des données enregistrées. Désormais, une commission de contrôle est à créer. Elle est composée pour 3 ans de trois membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le Préfet, un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance. Evelyne DEYGAS est désignée pour intégrer cette commission.

#### **URBANISME**

Une exposition relative au PADD est consultable en mairie sur des panneaux accessibles à tous jusqu'au 11 décembre 2018. Un cahier pour inscrire les doléances est mis en place. Sylvie Bonnet fait part de la réunion publique (ouverte à tous) concernant le PLUIH et la concertation avec les habitants qui aura lieu le 4 décembre à 18 h 30 à l'espace Montgolfier à Davézieux.

#### **REPAS CCAS**

Le repas du CCAS aura lieu le 5 décembre à 12 h 00 à l'Espace Loisirs du Grand Champ.